

Syndicat National du Personnel de Pôle Emploi



www.snap-pole-emploi.fr

Réunion des Délégués du Personnel de Mars 2015



sophie.doucet@pole-emploi.fr



jean-francois.peybernes@pole-emploi.fr



Christophe.chopineau@pole-emploi.fr



laurent.demets@pole-emploi.fr

« Les élus DP du SNAP LR tiennent à rappeler, qu'ils sont les représentants du personnel et qu'ils ne s'autorisent aucune censure sur les questions qui leurs sont posées. Nous considérons que notre rôle est d'être votre porte-parole auprès de la Direction »

Question 1 : Organisation et Conditions de Travail / Autre

Alerte santé :

Lors des DP de novembre le SNAP émettait une alerte sur la santé des agents compte tenu du ressenti général dont ils nous faisaient part : écœurements, fatigues, mépris, tensions, sensation d'abandon, lassitude de voir que rien n'ai fait ou n'avance...

Suite aux dernières de visites de sites effectuées, ce ressenti est toujours présent voire en augmentation.

La Direction a-elle pris, depuis, des mesures à cet effet ?

Le nombre de maladies est-il en augmentation ?

Réponse de la direction :

Effectivement des événements sont communiqués à la Consultante en facilitation et régulation sociale et à la Responsable santé et conditions de vie au travail par le biais du « dispositif spécifique de prise en charge des événements liés à la santé et aux conditions de travail.

L'ensemble des événements fait alors l'objet d'une prise en charge :

- mise en place d'actions adaptées,
- diffusion aux acteurs concernés (dont les membres du CHSCT)
- suivi.

De plus chaque trimestre une analyse de ces événements est présentée en CHSCT.

Les données sur l'absentéisme seront présentées au CE d'avril 2015 (augmentation de l'absentéisme en valeur absolue, mais corrélée à l'augmentation des effectifs en moyenne annuelle)

Le SNAP Pole emploi... Votre seul syndicat d'entreprise.

Question 2 : Organisation et Conditions de Travail / Autre

Mail.net:

La personnalisation de la relation de service entre le DE et le Conseiller se heurte au principe de réalité : l'Etablissement est revenu sur son dogme du référent unique. Aujourd'hui les conseillers sont confortés dans leurs champs d'expertise, et pour certains, se voient proposer d'élargir leurs compétences. Pourquoi induire par le biais de cet outil que le Conseiller PE est en capacité de répondre sur tous les champs ?

Mettre ainsi en difficulté les agents ce n'est pas rendre service au DE qui attend avant tout que sa demande soit traitée.

Réponse de la direction :

Une réflexion régionale est en cours pour clarifier le traitement des questions indemnisation par mail.net.

Question 3 : Organisation et Conditions de Travail / Autre

Mise en place CDE :

Le manque d'information et l'absence d'éclairage concernant les impacts sur les conditions de travail de conseiller avec la mise en place des Conseillers à Dominante Entreprise inquiète la plupart de nos collègues (taille et gestion de portefeuille, perte de leur cœur de métier...).

Le SNAP vous remercie de bien vouloir répondre à leurs interrogations.

Réponse de la direction :

Le volume de portefeuilles impactés par la mise en place des conseillers à dominante entreprise ne peut être connu précisément à ce jour tant que le processus RH n'est pas terminé :

L'évaluation précise est conditionnée par la connaissance individuelle des 250 ETP et de leur modalité (ou pas) de suivi.

La stratégie de réaffectation des portefeuilles relève de la responsabilité managériale et sera adaptée aux besoins locaux.

Un appui régional et territorial est organisé auprès des DAPE.

Question 4 : Organisation et Conditions de Travail / Autre

Mise en place CDE (2) :

Suite à la mise en place du CDE, les derniers experts GDD n'ayant pas de portefeuille, vont-ils être obligés (pour ne pas dire contraints) de prendre un portefeuille ? Si oui, quid des sites où cette expertise est rare et précieuse.

Réponse de la direction :

En fonction du nombre de demandeurs d'emploi et des modalités de suivi concernées, le DAPE déterminera la stratégie de réaffectation. Cela n'implique pas de façon mécanique la création de nouveaux portefeuilles.

Le volume de portefeuilles impactés par la mise en place des conseillers à dominante entreprise ne peut être connu précisément à ce jour tant que le processus RH n'est pas terminé :

L'évaluation précise est conditionnée par la connaissance individuelle des 250 ETP et de leur modalité (ou pas) de suivi.

La stratégie de réaffectation des portefeuilles relève de la responsabilité managériale et sera adaptée aux besoins locaux.

Un appui régional et territorial est organisé auprès des DAPE.

Question 5 : Organisation et Conditions de Travail / Autre

Mise en place CDE (3):

Bon nombre de collègues se demandent si dans le cadre de la mise en place du CDE, un budget supplémentaire sera alloué aux agences et notamment pour les agences situés en milieu rural (par rapport aux déplacements) ?

Réponse de la direction :

Le parc de véhicules aujourd'hui n'est pas exploité dans la totalité de son potentiel.

Si courant 2015, nous constatons une augmentation significative des véhicules, une analyse sera réalisée.

Question 6 : RH GAP / Congés

Congés :

Comme chaque année, la pause des congés d'été est source de problème dans les agences. Et sur différents sites des règles verbales voient le jour ou des demandes incongrues sont faites aux agents.

Quelques exemples :

- Les agents n'ayant posés que 2 semaines sont prioritaires
- Merci d'annuler 1 de vos trois semaines car cela ne passe pas (sachant qu'on demande d'annuler la 2ème semaine)
- On ne pose pas 4 semaines pendant l'été

Merci de faire un rappel général à l'ensemble des ELD !

Réponse de la direction :

Les règles de congés sont précisées dans la note régionale. 15 jours de congés payés consécutifs sont un minimum et non un maximum. Il ne s'agit en aucun cas d'une règle de priorité. Un rappel sera fait.

Question 7 : Outil et Applicatifs / SIRH

SIRH/EPA :

Un agent nous a signalé la disparition de son dernier EPA dans SIRH. Comment est-ce possible ? Et auprès de qui doit-il se retourner ?

Réponse de la direction :

Les EPA, dès lors qu'ils ont été saisis par le manager puis collationnés par le salarié via son libre service, sont disponibles dans cet espace.

Il est possible que la démarche n'ait pas été menée jusqu'au bout par le salarié.

Pour analyser ce cas de façon plus précise et apporter la solution adaptée, il est nécessaire de connaître le nom de la personne.

Merci de bien vouloir lui demander de se rapprocher du service Emploi et Compétences de la DRH - LR.

Question 8 : RH GAP / Autre

Fond de solidarité spécifique :

Merci de nous préciser qu'est-ce que le Fond de solidarité spécifique et surtout comment les agents en grande difficulté doivent faire la demande de ce fond ?

Réponse de la direction :

Après consultation des ASST et vérification de tous les intitulés de demandes de ce type en tant qu'aides financières à destination des salariés de Pole Emploi - aucune ne correspond à ce titre.

Question 9 : Organisation et Conditions de Travail / Autre

Plage de GPF:

Certains agents nous signalent qu'on remplit encore les plages de GPF à leur place. Nous trouvons cela fort dommageable sachant que le site en question est en pleine expérimentation sur la suppression de l'ARC-P.

Réponse de la direction :

Un rappel sera fait. Sauf cas exceptionnel et particulier, il appartient au conseiller référent de planifier ses plages de rendez-vous pendant les plages GPF.

Question 10 : RH GAP / Autre

CAE et récupération temps de trajet :

Comment fonctionne la récupération de temps de trajet pour un agent en contrat CAE lorsque le temps à récupérer est inférieur à 3h45 ? Quelle est la procédure à suivre ? Est-il possible de l'intégrer à la Fiche pratique « Récupération de temps de trajet » ?

Réponse de la direction :

Il s'agit d'une gestion manuelle traitée au cas par cas : les personnes qui seraient concernées doivent se rapprocher de leur manager qui contactera son correspondant PGP.

Question 11 : Immobilier / Travaux et Aménagements

Portail Carcassonne :

Pour entrer dans le parking privatif de l'agence il existe trois moyens : la télécommande, le code d'entrée sur un clavier situé à l'entrée ou l'utilisation de l'interphone (l'agent qui répond déclenche l'ouverture). Le problème est que seule la télécommande permet de sortir du site, ce qui pose de nombreux problèmes (il arrive fréquemment que des collègues d'autres sites – réunions, mutualisation etc.. – des partenaires ou employeurs se retrouvent bloqués dans le parking). Merci d'étudier ce problème afin qu'une solution soit rapidement trouvée (installation d'une plaque de détection de véhicule par exemple).

Réponse de la direction :

Afin de préserver les conditions de sécurité concernant l'accès au parking, un digicode va être posé pour permettre la sortie du parking sans télécommande, pour les invités et partenaires

Question 12 : Immobilier / Travaux et Aménagements

Badgeuse supplémentaire Carcassonne :

A l'ouverture du site il avait été demandé (Réunion DP du 14/11/14 question 12 du SNAP) l'installation de badgeuses supplémentaires. Le point a-t-il été fait avec le DAPE et le service Immobilier ?

Réponse de la direction :

Le site de Carcassonne est équipé d'une badgeuse à l'entrée du personnel au RDC, qui permet de badger à l'entrée et à la sortie du bâtiment et d'une badgeuse au 3ème étage, qui permet de badger à proximité de l'espace détente pour les pauses méridiennes.

Il n'y a donc pas lieu d'ajouter des badgeuses sur ce site. Toutefois, une réflexion est encore à venir

Question 13 : RH Carrière et Recrutement / Formation et Tutorat

Labellisation tuteur :

Les formateurs à PE LR qui sont aussi considérés comme tuteurs font-ils partis de la liste des tuteurs labélisés même s'ils n'ont pas fait la formation CRSCTU ?

Réponse de la direction :

Oui.

Les formateurs occasionnels peuvent exercer la fonction de tuteur dans leur agence, la formation de formateur le leur permet.

Question 14 : Organisation et Conditions de Travail / Autre

Clermont l'Hérault :

Des aménagements sont-ils prévus sur le site suite au retour de 3 agents détachés au conseil général ?
En effet ; on risque de manquer de PC et de place sur le site!

Réponse de la direction :

Si les affectations devaient être confirmées, l'effectif total de l'agence avec les 3 retours du CG serait de 53, tous contrats confondus (CDD/CDI). Un point serait alors fait avec le service informatique et l'eld au sujet du nombre de PC

Question 15 : Immobilier / Travaux et Aménagements

Chauffage sur site d'Alès Gardon :

Le nécessaire a-t-il été fait sur le site d'Alès Gardon car les agents se plaignent toujours énormément des températures qui règnent sur le site.

Réponse de la direction :

Après plusieurs interventions de l'installateur et du fabricant du système de chauffage climatisation, un diagnostic a été posé.

Une recharge de fluide frigorigène a été effectuée ce qui renforce l'efficacité de l'installation.

Nous n'avons pas d'information sur des dysfonctionnements postérieurs à ces opérations de mise à niveau de l'installation.

Question 16 : Immobilier / Travaux et Aménagements

Nîmes Courbessac :

Le parking à vélo de Courbessac aujourd'hui se trouve par moment inaccessible pour les agents.

Poubelles voire voitures se retrouvent sur cet emplacement. Une solution est-elle envisageable pour nos collègues cyclistes ?

Réponse de la direction :

Le parking à vélo va être déplacé à coté des unités de production de clim à l'arrière du bâtiment. Cet espace sera par ailleurs sécurisé derrière un grillage et un portillon. Par ailleurs un local à poubelles va être créé à côté du portail d'entrée.

Question 17 : Immobilier / Travaux et Aménagements

A2S Montpellier :

Les agents étant amenés à effectuer de la manutention pour chaque atelier, ne serait-il pas possible de leur aménager un espace où ils auraient la possibilité de faire un brin de toilette (douche)?

Réponse de la direction :

Il a déjà été répondu à plusieurs reprises que le référentiel immobilier ne prévoit pas l'aménagement de douches dans les agences et qu'aucune douche ne serait installée dans ces dernières.

Question 18 : RH GAP / Mutuelle

Correspondantes Médéric :

Les noms des correspondantes Médéric du réseau action sociale en LR sont-ils toujours les même en 2015 ?

Réponse de la direction :

Médéric peut être contacté par téléphone au 09.80.98.07.77 ou par votre espace TOUT'M. Nous procéderons à une vérification de la fiche intranisée.

Question 19 : Outil et Applicatifs / Horoquartz

Horoquartz :

Pour quelles raisons/motifs doit-on saisir dans Horoquartz le code « RQTH » ainsi que le motif « HAND » ?

Réponse de la direction :

Conformément au chapitre 3 de l'accord pour l'emploi des personnes handicapées à Pôle emploi: « Les agents en situation de handicap bénéficient sur présentation de justificatifs d'autorisations d'absences rémunérées pour accomplir des formalités de reconnaissance ou renouvellement de la qualité de travailleur handicapé. Motif HQ =>-RQTH

Les personnes handicapées bénéficient également, sur la recommandation du médecin de travail / prévention, d'autorisations d'absences rémunérées, pour consultation médicale ou soins directement liés au handicap, qui ne pourraient s'effectuer en dehors des heures de travail. Cette mesure ne peut excéder la limite d'1/2 journée par semaine, sauf circonstance exceptionnelle justifiée par des traitements médicaux nécessitant plus d'1/2 journée et sur recommandation du médecin du travail / prévention. »

Motif HQ => -HAND

Question 20 : Organisation et Conditions de Travail / Autre

AG :

De nombreuses questions ont été posées lors des dernières AG et les réponses devaient être intranisées. Quand est-ce que cela sera fait ?

Réponse de la direction :

La consolidation des réponses est en cours, la mise à disposition sera réalisée dans les meilleurs délais.

Question 21 : Organisation et Conditions de Travail / Production

AED :

Les agents nous demandent comment détecter les éventuelles études mandataire en travaillant seulement avec des AED ?

Réponse de la direction :

Les statuts particuliers et lien de parenté sont des informations qui "remontent" dans les AED si l'employeur le précise (comme pour les AE papier).

De plus l'outil A.D. fait les contrôles nécessaires afin d'alerter en cas de situations particulières ou lien de parenté ou autre, comme pour les AE papier.

Question 22 : Organisation et Conditions de Travail / Production

AED (2) :

Les agents se rendent compte que nombreux employeurs nous faisant parvenir les AED déclarent dans le salaire brut les congés payés et la prime de précarité qui sont également répercutés dans les sommes de fin de contrat.

Avez-vous une solution pour éviter que le SJR soit faussé ?

Réponse de la direction :

Les règles de détection de ces erreurs de l'employeur sont les mêmes que pour les AE "papier".

Question 23 : Organisation et Conditions de Travail / Production

AED (3) :

Les agents nous signalent également que dans de nombreuses AED que font parvenir les employeurs, le métier exercé par le DE est indéterminé et/ou que le temps partiel est parfois erroné (voire farfelu). Or, il n'y a aucun blocage. Une solution est-elle envisageable ?

Réponse de la direction :

Les règles de détection de ces erreurs de l'employeur sont les mêmes que pour les AE "papier".

Question 24 : Immobilier / Autre

Inauguration :

Les sites de Nîmes Courbessac, Alès Avène et Alès Gardon seront-ils inaugurées ?

Si oui, quand ? Si non, pourquoi ?

Réponse de la direction :

Les dates d'inaugurations sont désormais calées dans l'agenda de la Direction régionale :

- Le 28 avril: Bagnols ; - Le 26 mai : Alès ; - Le 2 Juin : Nîmes Courbessac.

LE SNAP: INFORMER, CONSEILLER et DEFENDRE !!

Le SNAP Pole emploi... Votre seul syndicat d'entreprise.

Contact en région : syndicat.snap-LRoussillon@pole-emploi.fr